



Le Gouvernement Canadien reste indifférent au sujet des attaques visant l'ONU

Par [CJPME](#)

Mondialisation.ca, 09 février 2009

[Canadiens pour la Paix et la Justice au Moyen-Orient](#) 9 février 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Nations Unies](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Montréal, 5 février 2009 – En ignorant les recommandations du rapport de la Commission d'enquête des Forces Canadiennes (CF-BOI), publié il ya un an, le Canada n'a pas saisi l'occasion de contribuer à protéger le personnel et les propriétés de l'ONU à Gaza en décembre et janvier. Le récent bombardement par les Forces armées israéliennes de plusieurs bâtiments des Nations Unies dans la bande de Gaza, incluant une école abritant des réfugiés, a suscité des appels à une enquête internationale. Le gouvernement canadien maintient que le Hamas est responsable de ces attaques et demeure muet sur le refus d'Israël d'autoriser une enquête internationale sur le bombardement.

Ces événements viennent un an après la publication du rapport de la Commission d'enquête des Forces canadiennes sur la mort de Paeta Hess-Von Krudener, un commandant des Casques Bleus tué en Juillet 2006. Le rapport conclue à la responsabilité des Forces Israéliennes responsable pour la mort de M. Hess-Von Krudener qu'il qualifie de « tragique et évitable ». Le rapport de la Commission d'enquête comprenait 13 recommandations visant à prévenir la récurrence d'une telle tragédie. Au cours de l'année depuis la publication du rapport, le gouvernement du Canada n'a démontré aucun intérêt à mettre en œuvre les recommandations proposées. En effet, ces recommandations auraient pu éviter les récents bombardements des installations de l'ONU dans la bande de Gaza et contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et soldats des Nations Unies à travers le monde.

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) estime que l'inaction de la part du gouvernement canadiens en ce qui concerne les bombardements israéliens des entités des Nations Unies est inacceptable. « La position actuelle du gouvernement canadien montre un certain mépris pour les activités des forces de soutien de l'ONU », a déclaré le Directeur de CJPMO, Thomas Woodley. « Il est impératif que le gouvernement canadien demande l'ouverture d'une enquête internationale sur les événements pour empêcher qu'ils se reproduisent. »

Les récents événements de Gaza sont une source d'inquiétude. Le bombardement des installations de l'ONU représente une violation du droit international qui interdit le ciblage d'infrastructures civiles. Même si Israël prétend que les militants utilisaient les installations des Nations Unies comme «boucliers humains», cela ne justifie pas leurs actions. L'assassinat de fonctionnaires de l'ONU est un crime de guerre et contrevient à la 4ème Convention de Genève, qui interdit toutes attaques contre des civils. CJPMO demande au gouvernement canadien de faire pression pour une enquête indépendante afin que les

auteurs de ces actes soient traduits en justice. Sans une poursuite judiciaire crédible, de tels incidents se reproduiront sans impunité.

#####

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez contacter:

Grace Batchoun

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

Tel :

[Courriel CJPMO](#) - [Site web de CJPMO](#)

La source originale de cet article est [Canadiens pour la Paix et la Justice au Moyen-Orient](#)
Copyright © [CJPME](#), [Canadiens pour la Paix et la Justice au Moyen-Orient](#), 2009

Articles Par : [CJPME](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca